



proximité

fraternité



égalité

indépendance

liberté

REUNION DU CONSEIL CITOYEN EN DATE DU 7 AVRIL 2015 A 18H30

ETAIENT PRESENTS

Youssef BOUNOUA (coordonnateur du CC), Bruno LASO (suppléant du coordonnateur du CC), Jean-Michel ALVAREZ (Conseiller Municipal délégué à l'Education), Mme LAHRIGA, Anne Marie COUDERT, Michel DEOLA, Gilbert SALUDAS, Danielle BARRAU, Tayeb BOUAZIZ, Pascale AMOROS, Christine SANCHEZ, Laurent SANTAMARIA, Thierry RUBIO, Jean-Paul MUNOZ, Fatiha BOUSSETA.

ETAIENT ESCUSES

FOURTY J.P, M.L JUIN IMBERT, J.P FERRANDO.

SUJETS TRAITES LORS DE LA REUNION

Ordre du jour

- Mise en place du Conseil Citoyen (CC).
- Mise en place de commissions de travail participatif.
- Approbation du règlement intérieur du CC.
- Informations ou sujets divers évoqués.

Mise en place du Conseil Citoyen

Sous la présidence du coordonnateur et de son suppléant, un tour de table est effectué pour présentation de chacun. Un secrétaire de séance est désigné. Une feuille de présence est rédigée.

M. BOUNOUA (coordonnateur du CC) propose un 1^{er} échange sur la mise en place du Conseil Citoyen. Il est proposé que les sujets puissent être anticipés. La mise à disposition, le mercredi après-midi, d'un local à la Maison des Services a été demandée pour recevoir le public avec qui le CC devra échanger.

Mme SANCHEZ attire l'attention sur le fait que les permanences prévue entre 14H et 17H sont destinées au public qui ne travaille pas. Après discussion autour des horaires et jours de permanence Il est retenu des permanences le mercredi après-midi entre 15H et 19H. Par ailleurs M. BOUNOUA propose également qu'une permanence téléphonique puisse être mise en place.

Mme SANCHEZ propose de revenir sur le CC en lui-même au travers de deux questions :

- Le CC qu'est-ce que c'est ?
- A quoi sert le CC ?

De la découle plusieurs questions des membres : comment représenter le CC aux habitants du quartier ? Comment mettre les axes de travail en place pour « le bien vivre ensemble ».

M. ALVAREZ rappelle quelques axes d'orientations sur l'organisation des commissions de travail :

- habitat et cadre de vie,
- Education,
- Emploi, insertion professionnelle
-

M. LASO propose que les comptes rendu du CC soient mis en ligne sur le site internet de la Ville de NARBONNE.

Il conviendra également de demander à la Mairie qu'elle nous fournisse la liste complète des membres du CC (30 membres désignés mais seulement 14 présents aujourd'hui). Liste indispensable à l'envoi des convocations aux réunions mensuelles du CC.

Le coordonnateur du CC propose ensuite de demander à tous les membres du CC à quelles commissions ils souhaitent participer et sur quels horaires de permanence ils souhaitent se positionner. Un questionnaire sera ainsi adressé à tous les membres du CC.

M. MUNOZ propose que chaque réunion du CC fasse l'objet d'une feuille d'émargement, afin notamment de vérifier les absences répétées des membres.

Mme AMOROS propose pour les associations de pouvoir déléguer à une autre personne de l'association en cas d'absence afin de que celles-ci puissent toujours être représentées.

Commissions de travail participatif

Il est proposé cinq commissions, avec :

- Commission n°1** : Habitat et cadre de vie (environnement, aménagement du territoire, animation).
- Commission n°2** : Education.
- Commission n°3** : Emploi, insertion professionnel.
- Commission n°4** : Tranquillité publique.
- Commission n°5** : Santé, handicap.

Il est donc demandé à chaque membre présent, à quelle(s) commission(s) il souhaite participer. Le tableau suivant est dressé en conséquence :

<u>Commission n°1</u>	M. MUNOZ, M. LASO, Mme JUIN-IMBERT, M. SANTAMARIA, Mme SANCHEZ, M. DEOLA, Mme COUDERT
<u>Commission n°2</u>	Mme LAHRIGA ou Mme MOUSSETA (Association trousse d'écolier), Mme BARRAU
<u>Commission n°3</u>	Mme LAHRIGA ou Mme MOUSSETA (Association trousse d'écolier),
<u>Commission n°4</u>	M. SALUDAS, M. LASO, M. RUBIO
<u>Commission n°5</u>	Mme SANCHEZ, Mme AMOROS, M. SANTAMARIA

Sur la tenue des commissions, M. LASO propose que soient animées des réunions au moins 2 fois par an.

M. ALVAREZ propose de contacter les associations de voisins afin peut être de pouvoir regrouper les fêtes de quartier avec la fête des voisins. Mme SANCHEZ propose que Mairie de NARBONNE et Grand Narbonne, qui mettent en place les projets sur ces thèmes, puissent en informer les CDQ pour diffuser les informations.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est validé par tous les membres présents.

Il est retenu une réunion mensuelle qui se tiendra tous les premiers mardis du mois à 18H30 à la Maison des services.

Une convocation sera adressée par mail à tous les membres.

Les désignations des membres sont effectives pour 3 ans, reconductible sous réserve de participation assidue de chacun.

Informations ou sujets divers évoqués

M. RUBIO informe les membres du CDQ sur le projet de zone bleue au niveau de l'Avenue Anatole France. Les membres désireux d'être informés sont priés de se rapprocher de M. RUBIO.

Rédigé par Laurent SANTAMARIA